

COMMUNIQUE



14 janvier 2019 – 8h45

Signature d'un nouvel accord collectif d'épargne salariale

Getlink se félicite de la signature d'un nouvel accord collectif d'épargne salariale applicable à l'ensemble des salariés du Groupe en France, preuve une nouvelle fois de la qualité du dialogue social.

Le dispositif, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, porte sur une période de trois ans et prévoit une formule de sur-abondement incitant l'ensemble des collaborateurs concernés à y souscrire. Le mécanisme du Plan d'Épargne Groupe France sera repris au Royaume-Uni sous la forme du sur-abondement du Share Incentive Plan

Ce nouvel avenant au Plan d'Épargne Groupe France s'inscrit dans la politique volontariste en matière d'actionnariat salarié menée par le Groupe depuis 2011, avec notamment la distribution d'actions gratuites à l'ensemble des collaborateurs. Pour rappel, Getlink a distribué à chaque collaborateur, présent depuis 2011 tant en France qu'au Royaume-Uni, un total de 1010 actions gratuites.

Ce nouveau dispositif propose un taux d'abondement à hauteur de 100% pour les 900 premiers euros investis, puis un taux de 50% pour les 300 euros suivants et enfin un taux de 25% au-delà de 1 200 euros, dans les limites légales et conventionnelles. Le gain potentiel est augmenté de près de 17% par rapport au dispositif précédent, soit un montant de sur-abondement de 1 050 euros pouvant être attribué à chaque salarié du Groupe.

Jacques Gounon, Président Directeur général de Getlink, a déclaré « *Développer l'actionnariat salarié est pour nous un axe majeur d'une politique visant à faire converger les intérêts de toutes les parties prenantes du Groupe.* »